



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	18

Le mardi 12 septembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2023

### DELIBERATION

N° 144/2023

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRE COURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

**ABSENTS :** Marylène WALKOWIAK, André IPERT.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** André IPERT à Michel BRAUN.

### OBJET :

Vente d'une parcelle  
communale située  
à Piène-Haute

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

**Monsieur le Maire expose :**

Monsieur Jérôme MERCADIER demande à la Mairie de lui vendre la parcelle communale cadastrée L1053 située à Piène-Haute.

**Monsieur le Maire**, après avoir constaté que cette parcelle de 112 m<sup>2</sup> se situe dans une zone agricole, propose de la céder à 5 € le m<sup>2</sup>, soit 560 €.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée L1053 au prix de 560 €.

**AUTORISE Monsieur le Maire** à signer l'acte de vente et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° de la délibération	14/2023
Date de la convocation du Conseil Municipal	12/09/2023
Objet	Vente d'une parcelle cadastrée n° 113 au ptx de 500 m <sup>2</sup> située à Pigne-Haute

Le Maire : Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire expose :

Monsieur Jérôme MERCADIER demande à la Mairie de lui vendre la parcelle cadastrée n° 113 située à Pigne-Haute.

Monsieur le Maire, après avoir constaté que cette parcelle de 113 m<sup>2</sup> se situe dans une zone agricole, propose de la céder à 5 € le m<sup>2</sup>, soit 560 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée n° 113 au ptx de 500 m<sup>2</sup>.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents afférents.